

Monsieur et Madame Hilmoine Patrick
28 bis allée Jean Louis Rapinat

93320 Les Pavillons sous Bois

Tél. 01 48 47 93 34

CONTRAT DE LOCATION DE MOBILE HOME A HASPARREN

Propriétaire du Mobile home :P. Hilmoine

Adresse du Camping :Camping Chapital – Route de Cambo – 64240 Hasparren

Locataire : Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___

Je certifie être majeur et sous aucunes tutelles : Oui Non

Je souhaite louer le Mobile home pour la période de :

Date départ de location : _____

Date de fin de location : _____

Ce qu'il faut savoir :

La Location court par semaine de samedi 14H au samedi 10H

Les draps ne sont pas fournis.

Ce contrat est constitué de 4 pages

Liste des personnes présentes dans le mobile home pendant le séjour

Nom & Prénom	Date de naissance	Adresse complète

Date et signature du locataire :

ENGAGEMENT DU LOCATAIRE

- Veuillez confirmer votre accord en répondant scrupuleusement au contrat. Tout oubli ou réponse incorrecte annule le contrat
- Le locataire s'assure une copie de ce document signé, avec renvoi de l'original au propriétaire du mobile home.
- Il joint :
 - un acompte de 30% de la totalité du séjour. La somme est perdue en cas de désistement ou de non respect du contrat.
 - Une caution de 200 € qui ne sera pas encaissée et qui sera restituée sous réserves des conditions ci-dessous :
Tous dégâts causés par le locataire ou les personnes qui l'accompagnent sont à signaler à l'accueil, ainsi qu'au propriétaire, la réparation sera facturée au locataire et amputera d'autant la caution.
- Il règle le solde de la location et de la taxe de séjour au camping dès son arrivée.
- Assuré la sécurité du mobile home : aucun feu ne peut être allumé sauf aux endroits prévus au camping, assuré la fermeture du mobile home lorsque vous le quittez même temporairement.
- Assuré la propreté de l'emplacement du mobile home et de ses accessoires. Tout locataire quittant les lieux sans avoir réalisé le ménage ne pourra prétendre le retour complet de sa caution sans l'accord du propriétaire. Si besoin il sera déduit les frais de nettoyage.
- Il ne peut en aucun cas dépasser le nombre de personnes prévues par ce contrat, sans prévenir les propriétaires du camping et du mobile home ; en cas de frais supplémentaires le locataire assumera la totalité.
- Les animaux présents lors de votre séjour sont à signaler mais ne sont uniquement accepter 1 chat ou 1 chien de petite taille. La vaccination doit être à jour ; ils devront être tenus en laisse et tous dégâts causés sont à la charge du locataire, leur présence entraîne une taxe complémentaire à la charge du locataire.
- Assurance : une couverture "**responsabilité civile**". Le locataire inscrit en page 1 assurera un justificatif lors du renvoi de ce contrat. Si cela ne devait être le cas, le contrat est annulé et la caution n'est pas restituée. Tout accident ou problème causé par un des membres du séjour est et sera de la responsabilité du locataire attitré.
- La sous-location est totalement interdite
- Il accepte le règlement interne du camping qui est affiché à la réception.
- Respecter les dates et heures de location
- Le locataire et les personnes qui l'accompagnent renoncent à tous recours en responsabilité contre le Camping et le propriétaire du mobile home en cas de vol ou tout acte délictueux dont il pourrait être victime.

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE DU MOBILE HOME

- La réception du contrat de location signé sera suivi par la confirmation ou non de la réservation.
- La location sera définitive que lorsque tous les frais auront été réglés totalement, le propriétaire se réserve le droit de résilier le contrat en cas de non respect de celui-ci, si une avance de réservation a été réglée elle sera perdue.
- Mise à disposition du matériel présent dans le mobile home (un inventaire sera remis au locataire lors de l'envoi de la confirmation de la location).
- La confirmation de la location sera remise au locataire permettant sa présentation à l'accueil du camping (remis uniquement après le règlement de tous les frais).
- Informer le camping de l'arrivée du locataire avec les dates de réservation et le nombre de personnes.
- Assurer une seule location du mobile home pour les dates réservées.
- Mettre à la disposition du locataire une bouteille de gaz. En cas de besoin de remplacement pendant le séjour, le locataire s'adressera à la réception du camping pendant les heures d'ouverture.

ENGAGEMENT DU CAMPING

- Assuré l'accueil pendant les heures d'ouvertures des bureaux.
- Assuré la surveillance et la sécurité du camping en faisant respecter le règlement intérieur du camping et à éviter aux campeurs tout trouble susceptible de nuire à la tranquillité des autres campeurs.
- Assuré l'arrivée d'eau et d'électricité
- Assuré la mise à disposition de tous les accessoires proposés selon la saison par le camping et la remise en état le plus rapidement possible en cas de panne dangereuse dans la mesure de leurs compétences (gaz, électricité : intervention de spécialistes)